

ACTIVITES PERISCOLAIRES RESTAURATION SCOLAIRE

DOSSIER D'INSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

à retourner impérativement pour le vendredi 4 juillet 2008

Cadre réservé au service

N° famille :

Quotient :

RESPONSABLE LEGAL

Cocher la case correspondante

Qualité : Père Mère Autre (à préciser)

NOM et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile: Portable :

Nombre total de personnes dans la famille : dont : parents etenfants à charge

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Cocher la (ou les) case(s) correspondante(s)

Mariés Célibataire Vie maritale

PACS

Pacte Civil de Solidarité

Divorcé(e) Veuf(ve) Séparé(e)

PERE		MERE	
NOM		NOM de jeune fille	
Prénom		Prénom	
Profession		Profession	
Nom de l'employeur		Nom de l'employeur	
Téléphone travail		Téléphone travail	

PREMIER ENFANT

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

NOM de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

NOM de l'école :

Maternelle Elémentaire

Classe :

L'enfant a t'il besoin d'un accueil particulier : OUI NON

Handicap : OUI NON

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

OUI NON

A compter du :

Fréquence :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Type de repas :

Standard Sans porc Sans poisson

Allergie OUI NON

DEUXIEME ENFANT

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

NOM de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

NOM de l'école :

Maternelle Elémentaire

Classe :

L'enfant a t'il besoin d'un accueil particulier : OUI NON

Handicap : OUI NON

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

OUI NON

A compter du :

Fréquence :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Type de repas :

Standard Sans porc Sans poisson

Allergie OUI NON

TROISIEME ENFANT

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

NOM de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

NOM de l'école :

Maternelle Elémentaire

Classe :

L'enfant a t'il besoin d'un accueil particulier : OUI NON

Handicap : OUI NON

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

OUI NON

A compter du :

Fréquence :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Type de repas :

Standard Sans porc Sans poisson

Allergie OUI NON

GARDERIE DU MATIN

(maternelle et élémentaire)
7h20 à 8h20

OUI NON

A compter du :

Fréquentation :

Lundi Mardi
Jeudi Vendredi

GARDERIE DU SOIR

(maternelle)
16h30 à 18h00

OUI NON

A compter du :

Fréquentation :

Lundi Mardi
Jeudi Vendredi

ETUDES ▫ ATELIERS

(élémentaire)
16h30 à 18h00

OUI NON

A compter du :

Fréquentation :

Lundi Mardi
Jeudi Vendredi

GARDERIE DU MATIN

(maternelle et élémentaire)
7h20 à 8h20

OUI NON

A compter du :

Fréquentation :

Lundi Mardi
Jeudi Vendredi

GARDERIE DU SOIR

(maternelle)
16h30 à 18h00

OUI NON

A compter du :

Fréquentation :

Lundi Mardi
Jeudi Vendredi

ETUDES ▫ ATELIERS

(élémentaire)
16h30 à 18h00

OUI NON

A compter du :

Fréquentation :

Lundi Mardi
Jeudi Vendredi

GARDERIE DU MATIN

(maternelle et élémentaire)
7h20 à 8h20

OUI NON

A compter du :

Fréquentation :

Lundi Mardi
Jeudi Vendredi

GARDERIE DU SOIR

(maternelle)
16h30 à 18h00

OUI NON

A compter du :

Fréquentation :

Lundi Mardi
Jeudi Vendredi

ETUDES ▫ ATELIERS

(élémentaire)
16h30 à 18h00

OUI NON

A compter du :

Fréquentation :

Lundi Mardi
Jeudi Vendredi

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES

Pièces à fournir pour déterminer un tarif modulé :

- Avis d'imposition (ou non imposition) revenus année 2006
- Attestation récente indiquant le détail des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales

Tarif maximum appliqué si :

- Quotient Familial (calculé par la Mairie, **différent de la C.A.F.**) supérieur à 712 €uros
- Résidence hors VALENCE

EN ABSENCE DE TOUT JUSTIFICATIF, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUE ET AUCUN REAJUSTEMENT NE SERA ACCORDE ULTERIEUREMENT

ATTENTION : Un enfant ne peut être accueilli sans avoir été préalablement inscrit (sauf accord pour une urgence, traité et validé par la Direction Enfance Education et Université).

Il est rappelé qu'il revient aux parents de venir impérativement chercher leur enfant à la fin des garderies, études ou ateliers. En cas d'impossibilité, il y a lieu de remettre une attestation parentale dûment signée, désignant la personne autorisée.

En cas de dépassement de l'horaire de fermeture, les enfants de maternelles seront conduits au commissariat central de VALENCE. Les frais occasionnés seront à la charge des parents.

Je soussigné(e)

Responsable de(s) enfant(s)

Reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter ses clauses.

à VALENCE, le

Signature, (suivie de la mention « lu et approuvé »)

Direction Enfance, Education et Université (D.E.E.U.) :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les Effectifs Scolaires Maternelle et Primaire de la Ville de VALENCE.

Les destinataires des données sont : la D.E.E.U. et le service Vaccination de la Direction des Affaires Sociales et Santé Publique de la Ville de VALENCE.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction Enfance, Education et Université.

Partie réservée au service :

- dossier remis à la D.E.E.U. dossier reçu par courrier

Observations :